

Conseil Municipal du 22 octobre 2024, 19h15, salle du conseil, Mairie

Présent(e)s : Mmes DORIER, FAURE, LASNE, MONNIER, PAGÈS, et MM ALLAIS, CESAR, CHAMBON, GARCIA, NIEL et ODE.

Excusé(e)s : MM. IBOT, MAINTENIE et Mmes BELOTTI et VALENTIN

Le Maire excuse les conseillers absents et réitère les condoléances à M. Ode (il a reçu le mot de remerciement de la famille) et évoque des souvenirs de jeunesse avec son papa.

Il soumet à l'approbation des conseillers le CR de la séance du 17 septembre 2024, ils approuvent à l'unanimité des présents et fait passer la page de signatures des délibérations du conseil précédent. Il s'adresse à Mme MONNIER, et l'informe qu'il a établi deux nouvelles attestations de pré-inscription à l'école primaire.

I. Compte rendu des activités du Maire, des Adjointes et des Présidents de commissions :

Il énumère ses activités.

II. Compte rendu du conseil d'école :

Mme Monnier prend la parole. Les effectifs CE2/CM1/CM2 sont complets (30 élèves), la Directrice ne pourra plus accepter de nouvelles inscriptions (hors résidents de la commune).

Le Maire précise que la dernière inscription a été justifiée car les locations AIRBNB sont considérées comme des domiciles.

Le projet vélo et danse dans le cadre du Parc des Baronnie est à l'étude.

Concernant les grands travaux de l'ancien bâtiment (2025-2026), ils ne seront peut-être pas effectués sous cette mandature, les classes doivent être libres pour faire les grands travaux.

Le Maire précise que les petits travaux pourront être financés directement par la commune : peinture, chauffage, travaux de propreté.

L'électricien interviendra demain pour le portail et le portillon, le chauffage sera mis en route la semaine avant la rentrée par un professionnel.

Pour les problèmes de téléphonie, l'entreprise va intervenir (problème de branchement ou de standards). Lors du conseil d'école, Mme Monnier a demandé à ce que soit mentionné dans le règlement de l'école, un rappel aux parents qui déposent leur(s) enfant(s) en voiture de se déplacer à l'entrée « côté restaurant ».

Les enfants se rendent toujours à la bibliothèque.

III. Préparation du 11 novembre 2024 :

Les enseignants seront présents avec les enfants : chants, lectures de textes, etc.

IV. Certification de l'adressage :

Le Maire a été démarché par une entreprise « SIGNACONCEPT » pour faire la certification de l'adressage, il explique en quoi consiste cette certification. Il convient de définir précisément par coordonnées GPS toutes les adresses afin d'alimenter la base nationale.

V. Travaux en cours :

- Cimetière : Le Maire s'est rendu sur place avec Mmes Pagès, Faure et Monnier, la clavicette chaulé est un peu partie avec les pluies. L'entreprise a pu rattraper au niveau du vieux cimetière, partie gauche.

Il présente le plan topographique du géomètre et indique qu'il a sollicité plusieurs avis sur les projets d'aménagements. Le premier projet consiste à reculer la croix et laisser de l'espace pour les cérémonies, l'entreprise de travaux encourage la pose de drains au vu des ruissellements. Le second projet consiste à reculer la croix plus loin et construire deux puisards pour les eaux de pluies entre la

plateforme à l'entrée et la croix, avec le même revêtement que l'autre côté. Le second projet est retenu.

- Parc et City : L'entreprise va bientôt commencer l'allée en clavicette et procéder à l'installation des tables.

- Maison « Bouillon » : la maison est démolie et les gravats sont évacués. Il reste à traiter le sol et boucher quelques trous.

- Voirie : Le Maire a vu avec M. Margery il viendra pour boucher les trous au chemin de Visan, à la zone, et au chemin de Valréas suite au devis validé fin septembre. M. Ode indique que tant qu'il y aura de l'eau dans ces trous ce ne sera pas possible.

Des problèmes de stationnements récurrents dans les rues empêchent les passages de véhicules (ex : pour le ramassage des poubelles).

- FDAC 2025 : M. Chambon a réuni la commission avant la séance du conseil municipal, le projet est validé. Il reste à chiffrer auprès de la CCBDP. Le Maire indique que la CCBDP envisage de supprimer l'abondement de cette enveloppe voirie, le Maire s'y est fermement opposé.

VI. Dossiers en cours :

- ZAC/cession : Le maire a signé le compromis de vente avec Mme Goncalves. Les conditions de la promesse sont : l'obtention du permis de construire et le financement par la CAF.

Il a croisé M. Jean-Luc VINCENT (Président de la CAF en charge de l'attribution des subventions). Un conseiller intervient sur l'occupation de la voirie communale par le garage automobile pour stocker les véhicules en attente de réparation, le Maire rappelle qu'initialement, dans le règlement de la zone, le garage devait planter une haie pour cacher les véhicules depuis la route.

- Tardy : le Maire rappelle la situation de ce dossier lors du dernier conseil.

- ZRR : Le Département octroie une subvention complémentaire pour le renouvellement des canalisations et la sortie des compteurs pour 20 237 €, il attend le retour de l'Agence de l'eau pour un total de subvention de 80 %.

- Dotation patrimoine et compte rendu de la région AURA : Il énumère les dossiers de subventions en cours et les attributions (ZRR, cimetièrre, plateforme du restaurant « structurant voirie » (après janvier ou février), sécurisation du City Stade (attente du SDED pour l'éclairage solaire) déposé auprès de la Région.

- Brin d'olivier : M. Fleith a effectué les premières démarches avec les notaires (deux notaires différents pour les acquisitions de terrains). Le début des travaux est prévu en janvier.

Après les vœux, le Maire prévoit une cérémonie pour la pose de la première pierre avec le Préfet de la Drôme.

VII. Délibérations :

- Service des personnels : Il explique la baisse des effectifs (deux arrêts maladie en cours).

Mme Bonnet qui effectue les remplacements à l'Agence Postale Communale sera prolongée en fonction de la date de reprise de l'agent.

Mme Monnier demande si elle est remplaçante ailleurs, le Maire répond qu'elle remplace également sur Condorcet et Sainte-Jalle, ces communes sont prioritaires.

Le Maire évoque le cas d'un agent aux services techniques qui est en arrêt jusqu'au 03 novembre inclus.

Il ajoute que la délibération qui met en place cette IHTS mentionne des grades éligibles, l'agent ayant changé de grade il convient d'actualiser cette délibération et sollicite l'avis de conseillers présents, ils en parlent puis approuvent. **APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**

Il évoque également les agents administratifs qui effectuent des heures supplémentaires régulièrement.

- Compétence eau : Le Maire a présenté le dossier en bureau de la CCBDP, il évoque la décision des sénateurs d'un additif au projet de loi concernant le transfert de la compétence eau, le vote au sénat est en cours et doit être validé par l'Assemblée Nationale. Si ce projet est validé il n'y aura plus de transfert (soit facultatif soit aucun transfert).SIMPLE INFORMATION

- Entrée agglomération : Le Maire explique la plainte d'une habitante au sujet des platanes sur la RD94. Cependant, le panneau agglomération se situant avant les platanes concernés, il conviendrait de déplacer ce panneau au niveau rond-point afin que ces platanes soient totalement de la compétence du Département (actuellement certains platanes sont au Département et d'autres à la commune). Il attend le retour de M. Pringret qui aurait une réponse toute faite, le cas échéant, il demande aux conseillers leur approbation pour déplacer le panneau. Les conseillers demandent quelle est la réponse toute faite du Département, le Maire répond certainement un bémol.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

- Décision modificative au BP EAU : Il explique ses échanges avec le Trésorier et une certaine incompréhension sur le report du déficit en dépenses d'investissement soit 144 654 € (couvert par le RAR de la subvention aire de lavage 159 000 €).

Il convient de porter au c/001 = 144 654 €

et de déduire au c/2313 de - 110 000 €

et au c/2315 de - 34 654 €

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

- Parc informatique : le Maire a changé son PC portable car celui de la Mairie était devenu beaucoup trop long. A terme, il risque de dénoncer le contrat de maintenance avec Dephystech car l'éloignement crée des complications.

SIMPLE INFORMATION

VIII. Intercommunalité :

Il parle du projet de territoire de la CCBDP (fil conducteur), les demandes de subventions devront s'inscrire dans les projets indiqués, hors de ces projets aucune demande ne sera acceptée par la CCBDP.

Informations diverses : conférence des maires le 3/12 à Buis les baronnies, relations tendues avec Mirabel aux baronnies depuis l'annonce du changement d'intercommunalité, inauguration d'une aire de collecte (maire s'est excusé), le rapport de la CCBDP a été transmis aux conseillers par le Maire ainsi que celui des déchets.

IX. Informations diverses :

- Visite du « Conseiller aux décideurs locaux » : rencontre en Mairie avec Mme Sabine VERWAERDE, très agréable et compétente. Elle va nous accompagner dans la mise à jour de l'actif/inventaire de la collectivité.

- Les St Maurice : Mme Pagès prend la parole, le rassemblement de 2025 sera à St Jean St Maurice dans le Nord de la Loire. L'association gère la préparation du voyage (à ce jour : 4 St Mauriciens et une dizaine de personnes de Puyméras). Elle propose aux conseillers de s'y inscrire, s'ils le souhaitent. Les conseillers demandent le programme de ce voyage.

- Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Mme Lasne demande s'il faut communiquer via Facebook ? Panneau lumineux ?

- Point fibre : Le Maire est toujours dans l'attente d'un rendez-vous sur place en Mairie pour l'installation, mais toujours pas de nouvelles. Il a contacté une connaissance pour des coordonnées. Certains habitants font face à des problématiques d'éligibilité pour le raccordement notamment au niveau de l'adressage.

- Cantine : effectifs 37 enfants, en augmentation sur les derniers mois.

- ZAC : Le Maire a été sollicité par un habitant pour un projet à la ZAC : plans, règlements, et plus de nouvelles depuis. L'habitant aurait renoncé. Son projet était un terrain de Padel, mais la hauteur exigée ne correspondait pas au règlement de la ZAC.

- Rallye Terre de Vaucluse : 9 novembre 2024, départ à 7 ou 8h de Courthézon, Châteauneuf, Rasteau, Roaix, Vinsobres, St Maurice, Sérignan puis départ de Châteauneuf du pape pour la 1ère spéciale, puis retour à Sérignan => St Maurice pour la 2ème spéciale. Il évoque le dernier passage vers 21h et demande s'ils souhaitent mettre en place une buvette et un snack, il fait passer les

affiches du rallye. Les conseillers demandent le parcours de Vinsobres à St Maurice, il répond que le tracé commence au tennis de Vinsobres, passe par les hauts de Saint Maurice et redescend par le croisement des 4 chemins. Il fera un point avec le Comité des fêtes pour la tenue de la buvette. Les véhicules descendront par la place, les pilotes devront se dé-casquer pour reprendre la RD94. M. NIEL pense que tous les spectateurs seront dans les sommets, le Maire répond que oui mais leurs véhicules seront garés en bas dans le village, à voir.

- Comité des fêtes : Il parle de la lettre de demande de subvention à la CCBDP pour le déficit de la fête du village.

- Facteur : 3 ascensions du Mont Ventoux en triporteur. Il indique qu'une fois en haut, il y avait le crédit mutuel, le Lions club et aucune présence de La Poste.

Une association de Paris a demandé la Présence du facteur pour le départ des triporteurs à l'occasion de la journée sans véhicules en 2025.

- Association « Abeille vinsobraise » : Loue l'espace Philippe Maintenié le 15 janvier 2025 pour un spectacle de théâtre. Prix associations extérieures à 350 €.

- Mandat : Il précise que ce Conseil va entamer en 2025 sa dernière année de mandat, dernier budget, dernière ligne droite pour laisser la place aux suivants. Il évoque les derniers dossiers et notamment le « structurant voirie », à voir pour le financer directement par le budget de la commune, il ne serait pas prioritaire sur les dossiers du Département.

À savoir, le remboursement FCTVA en 2025 passerait de 16,404% à 14,6 %.

- Club des aînés : le Maire a reçu une proposition de l'association « L'âge de la vie », Président Christian TEULADE, d'un spectacle à destination des aînés, ils apportent les ingrédients pour faire le pain et le cuire sur place avec des amuseurs pendant la préparation. Il lit le courrier de l'association et indique qu'il va proposer la prestation au Club des aînés.

- Congrès des maires à Paris : il n'ira pas cette année.

- COPIL captage prioritaire : le 04 décembre, en Mairie.

X. Questions diverses :

- Goûter des aînés : Mme Monnier indique que la commission a souhaité innover cette année et propose un cocktail dînatoire de 18h à 21h. L'animateur sera Alan Flor.

La date retenue sera le 8 février 2025, Mme Pagès indique que les jeunes feront le service.

PROCHAIN CONSEIL :

- **Mardi 19 novembre 2024, à 19h15**

- **Mardi 10 décembre 2024, à 19h15**

Autres :

Mercredi 18 décembre 2024, POT DES AGENTS

Vendredi 10 janvier 2024, VŒUX DU MAIRE